

**MAIRIE DE CHAVAROUX**  
**Rue de la Mairie**  
**63720 CHAVAROUX**

**ARRETE MUNICIPAL**

**Portant modification des conditions d'éclairage public**

**N°2023/21**

**Le Maire,**

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales chargeant le Maire de la police municipale ;

Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage ;

Vu la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement dite « loi grenelle 1 » et notamment son article 41 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le code de l'environnement en créant les articles L583-1 à L583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2015 relative au projet d'extinction de l'éclairage public ;

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse ;

## ARRÊTE :

### Article premier :

L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal de 23h à 5h tous les jours de la semaine.

### Article 2 :

En période de fêtes ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

### Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication en Mairie.

### Article 4 :

L'ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Riom

Fait à Chavaroux, Le 23/08/2023

Le Maire, José BELDA

